

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 3813

présenté par  
Mme Bergé, rapporteure thématique

-----

### ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi la dernière phrase de l'alinéa 4 :

« L'évaluation de chaque expérimentation est transmise par le Gouvernement au Parlement et rendue publique. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'informer les consommateurs non seulement sur l'impact environnemental des biens et services mais aussi sur la méthodologie utilisée pour mesurer celui-ci. En complément des bases de données déjà mises à la disposition du public par l'ADEME, il est proposé que l'évaluation de chaque expérimentation soit rendue publique.